



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2025

Date de convocation du Conseil : 28 mars 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 10 avril 2025

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoint, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, M. VIZADES, Mme BOYADJIAN, M. BONET, Mme ASTIER, Mme BATISTA, M. THERRAS, M. HEMERY, Mme FORRAT, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON, Conseillers.

Excusés : Mme COCCO (procuration à Mme CLAMARON), M. DANIELIAN (procuration à M. AMOROS), Mme RISPOLI (procuration à Mme ZARTARIAN), M. RABEHI (procuration à M. DJORKAEFF), Mme DELEUZE (procuration à M. ALLOIN), M. WANTERSTEN (procuration à Mme MOULIN).

Absents : M. ABRIAL, M. NAAMANE.

=====

**Objet : Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale (DEMOS) –
Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2024-2027**

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Projet DEMOS (Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale) porté par la Cité de la musique sur décision du Ministère de la Culture et de la Communication,

VU le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2024-2027, joint en annexe,

VU l'avis de la commission Développement générationnel et intergénérationnel en date du 17 mars 2025,

CONSIDERANT que le projet DEMOS a été initié et coordonné par la Cité de la musique – Philharmonie de Paris au niveau national depuis 2010, et qu’il est porté par l’Auditorium-ONL (Orchestre National de Lyon) à l’échelle de la Métropole de Lyon depuis 2017,

CONSIDERANT que le projet DEMOS est un dispositif d’apprentissage intensif de la pratique orchestrale en direction de jeunes habitants des quartiers relevant de la Politique de la Ville ou de territoires ruraux éloignés des lieux de pratique musicale, ne disposant pas de ressources économiques, sociales ou culturelles pour découvrir et pratiquer la musique classique dans les institutions existantes,

CONSIDERANT qu’il vise à favoriser l’accès à une culture musicale, permettant à ces jeunes de s’inscrire durablement dans une activité perçue comme inaccessible et de faire évoluer certaines représentations liées aux musiques classiques,

CONSIDERANT qu’il s’agit également d’inscrire ces mêmes jeunes dans un dispositif à la fois ouvert et structuré (assiduité, rigueur, concentration, expressivité) afin de développer confiance en soi, respect de l’autre, envie de communiquer, prise de risque,

CONSIDERANT qu’à ces fins, cette démarche innovante associe une pédagogie collective fondée sur la pratique instrumentale et une coopération forte entre musiciens professionnels et acteurs du champ social, éducatif et culturel,

CONSIDERANT qu’au regard des enjeux éducatifs et sociaux de DEMOS, la Ville de Décines-Charpieu s’est engagée dans ce dispositif depuis 2017,

CONSIDERANT que depuis janvier 2025, 16 jeunes décinois, élèves en classe de CP, CE1 et CE2 des écoles Prainet 1, Prainet 2, Sablons, Berthaudière et La Soie (écoles en Réseau d’Education Prioritaire) ont débuté des ateliers d’apprentissage musical deux fois par semaine à l’école Berthaudière, en dehors du temps scolaire, dans lesquels les cours sont dispensés par deux musiciens, un chef de Chœur et un professeur de danse,

CONSIDERANT que l’Orchestre Lyon Centre-métropole « Réseau DEMOS » est composé de cinq groupes d’enfants issus des QPV des communes de Décines-Charpieu, Bron, Saint-Genis Laval, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne,

CONSIDERANT que la Ville s’engage à verser une contribution annuelle de 10 000 € sur les années scolaires 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027, soit une augmentation de l’enveloppe annuelle de 5 000 € par rapport aux années précédentes,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** Madame le Maire, ou en cas d’empêchement Monsieur DJORKAEFF, à signer la convention pluriannuelle de partenariat avec l’Auditorium-Orchestre National de Lyon pour le projet DEMOS sur la période 2024-2027,
- **RAPPELER** que la dépense est inscrite au Chapitre 11 – Charges à caractère général, sur le Compte gestionnaire 25 – Urbanisme sociale,

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser M. DJORKAEFF à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	33 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO (par procuration), M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE (par procuration), M. BONET, Mme ASTIER, M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA, M. THERRAS, M. HEMERY, Mme FORRAT, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON
CONTRE	
ABSTENTION	

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,



L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.